

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 juillet 2024

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 11 juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie d'Épannes, 410 rue des Écoles à EPANNES, sous la présidence de Monsieur EXPOSITO Emmanuel, Le Maire.

Date de convocation : 4 juillet 2024

Présents : Monsieur EXPOSITO Emmanuel, Monsieur FAVRELIERE Jean-Claude, Madame GUIGNARD Chantal, Monsieur QUEMENER Pierrick, Monsieur FREMENTEAU Bernard, Madame GAUTIER Isabelle, Madame RAVARD Armelle, Monsieur BRISSEAU Pascal

*Madame GALLOPIN Véronique est partie à 19h30*

Absent(s) : Monsieur CAILLÉ Joël, Madame DONIZEAU Dominique, Monsieur BAUDOIN Nicolas

Secrétaire de Séance : Madame GAUTIER Isabelle

***Un ajout à l'ordre du jour : la révision du loyer du kiosque à pizzas***

### **L'ORDRE DU JOUR :**

Approbation du compte-rendu du 18 juin 2024

1. Renouvellement des tarifs cantine - 2023-2024
2. Renouvellement des tarifs garderie - 2023-2024
3. Renouvellement des tarifs de la Salle des Fêtes - 2023-2024
4. Révision loyer occupation domaine public - Kiosque à pizzas
5. Nomination officier état civil pour délégation de signature
6. Convention avec l'association 3 pattes

Au préalable de l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire évoque le manque de disponibilité et d'investissement de Mme GALLOPIN Véronique, adjointe, dans les commissions dont elle a la charge, entraînant des retards considérables dans le traitement de certains dossiers et un mécontentement de l'ensemble des partenaires. Monsieur le Maire décide donc de lui retirer entièrement ses délégations à compter de ce jour.

### **Approbation du CR du 16 juin 2024**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### Renouvellement des tarifs de cantine - 2024-2025

Monsieur le Maire propose, après débats avec les membres du Conseil Municipal, d'augmenter les tarifs de 5 % soit environ 20 centimes, en raison de l'évolution des produits et des charges, à compter du 2 septembre 2024, date de la rentrée scolaire et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Désignation	Tarifs (TTC)
<b>Enfant de la commune</b>	<b>3,60 €</b>
<b>Enfant hors commune</b>	<b>4,20 €</b>
<b>Instituteurs</b>	<b>5,25 €</b>
<b>ATSEM</b>	<b>4,20 €</b>
<b>Employés de la commune</b>	<b>4,20 €</b>

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la grille tarifaire présentée ci-dessus pour l'année scolaire 2024/2025.*

**Pour : 8**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

### Renouvellement des tarifs garderie - 2024-2025

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes tarifs de la garderie déjà fixé pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit à compter du 2 septembre 2024, date de la rentrée scolaire et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

	Commune (TTC)	Hors Commune (TTC)
<b>Matin</b>	<b>1,70 €</b>	<b>2,00 €</b>
<b>Soir</b>	<b>2,10 €</b>	<b>2,50 €</b>

Les horaires de la garderie le lundi, mardi, jeudi et vendredi sont les suivants :

- MATIN : de 7h30 à 8h30,
- SOIR : de 16h30 à 18h30.

En cas de non-respect de cet horaire du soir, toute heure entamée sera facturée 14,00 €.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la grille tarifaire présentée ci-dessus pour l'année scolaire 2024/2025.***

**Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0**

#### **Renouvellement des tarifs de la Salle des Fêtes Marcel Brelay**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un rendez-vous a été fixé, le 23 juillet, avec Séolis pour faire le bilan de la consommation d'électricité sur les bâtiments communaux, et entre autre sur la salle des fêtes.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir les mêmes tarifs et les mêmes conditions en vigueur, et ce jusqu'au 30 septembre 2024.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs et conditions en vigueur et ce jusqu'au 30 septembre 2024.***

**Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0**

#### **Révision loyer occupation domaine public – Kiosque à pizzas**

Considérant la délibération n° D06.07.2020, fixant le loyer d'occupation du domaine public pour l'installation d'un kiosque à pizzas et que le mois de révision de ce loyer est fixé à la date d'anniversaire de la signature de la convention soit le 22 du mois de juillet de chaque année,

Considérant le contexte économique actuel et notamment l'augmentation du coût de l'électricité, Monsieur le Maire propose l'augmentation de ce loyer de 250,00 € à 300,00 € compter du 22 juillet 2024,

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal :***

- ***De fixer le loyer de l'emplacement du kiosque à pizzas à 300.00€ à compter du 22 juillet 2024***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

**Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0**

## Nomination officier état civil pour délégation de signature

Monsieur le Maire propose de donner délégation de fonction et signature, sous sa responsabilité et sa surveillance, à Madame Cécile PRUNIER, fonctionnaire titulaire de la commune, les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier d'état civil.

Un arrêté sera établi en ce sens.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision.***

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## Convention avec l'association 3 pattes

Monsieur le Maire évoque le problème de l'errance des chats. Il informe qu'il est en attente de l'organisation d'une autre mairie afin de prendre une décision et signer une convention de partenariat.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire annonce le démarrage du dispositif argent de poche. Beaucoup de jeunes ont répondu présents et un calendrier est mis en place pour juillet et août.

Monsieur QUEMENER fait part de l'organisation du 13 juillet.

Monsieur FAVRELIERE annonce que la mairie va être peinte du 22 au 26 juillet.

Monsieur FREMENTEAU informe que le coffret de la salle des fêtes est à changer et propose de le remplacer pour un montant de 235 € HT.

Madame GUIGNARD Chantal annonce que 2 logements sont disponibles à la Résidence des Amandiers. Le repas résidents-familles, qui a eu lieu début juillet, s'est très bien passé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue en septembre